

REÇU
- 4 MAI 2018

REÇU le
7 MAI 2018

Pétition pour « création d'un parc à chien à la Jonction » et les quartiers Environs nants le Rhône et l'Arve

P-384

Chiara Del Papa, rue du village suisse 6, 1205 Genève

Il est important de rappeler les rôles et fonctions que remplissent « la possession d'un chien » au sein de la société et que cela peut pallier à biens des services publics plus chers. Notamment concernant les personnes âgées, les personnes en situation d'handicape, personnes seules ou souffrants de troubles psychologiques (dépression, etc.), en les ouvrant à une vie sociale. Il y a aussi les chiens policiers, chiens d'aveugles, chiens de sauvetage, chiens de garde etc. Ils ont donc aussi un rôle thérapeutique très important, sans oublier, la participation financière des propriétaires de chiens en matière d'impôt et taxes. Celle-ci contribuant à la collectivité.

Les quartiers de la Jonction et de Plainpalais ont beaucoup d'espaces de jeux protégés et d'espaces communs où les chiens ont l'obligation d'être tenus en laisse, voir interdits.

Dans cette zone géographique, il n'y a pas d'**espace de liberté uniquement réservé aux chiens**. Certes, il y a le long de l'Arve ou du Rhône et une partie du bois de la Bâtie, mais ils ne sont pas sécurisés et ils ont pleins d'embuches. Il y a donc un manque de conscience sociale et non-respect de la loi cantonale sur les chiens.

Explications:

1. Accessibilité :

Les lieux susmentionnés ne sont pas **accessibles aux personnes à mobilité réduite** et/ou sans voiture avec de grandes distances à parcourir (les plages et les sentiers du Rhône et l'Arve, la Bâtie).

1. Insécurité :

Par exemple, sur des lieux comme la plaine de Plainpalais, **il manque des barrières de sécurité** pour protéger les chiens des routes. De plus, il y a un skate parc et des places de jeu à proximité.

Le long du Rhône ou l'Arve, les chiens peuvent être emporter par le courant s'ils sautent dans l'eau.

Il faut du temps pour éduquer un chien et qu'ils ont des instincts qui ne sont pas toujours prévisibles, et parfois, cela, malgré un travail de dressage. Libérer des chiens dans des zones proches des routes, de courts d'eaux, de terrains de jeu, etc. n'est pas possible pour tout le monde. Chaque chien est différent.

2. Zones insalubres :

Des zones comme la promenade le long du Rhône ou certaines plages le long de l'Arve sont **envahies par toutes sortes de déchets** tels que : des restes alimentaires, du verre cassé, des emballages en en plastique et en aluminium, des excréments humains, de la drogue et des déchets venant des égouts.

Tous ces déchets sont dangereux pour les chiens et ne répondent pas à l'Art 19 al 4 de la loi sur les chiens qui exige que « *Le département veille à une répartition équitable entre les lieux dont l'accès est interdit ou soumis à condition et les espaces de liberté, de manière à répondre aux besoins de la population et à satisfaire le bien-être des chiens* »

Les chiens comme leurs maîtres ont **droit à la sécurité**. Or, nous sommes contraints de nous promener dans des endroits insalubres et où les dealers vivent et vendent stupéfiants.

De plus, il est important de rappeler que de tels endroits mettent en danger nos chiens, car ils ont tendance à manger ce qui a une odeur de nourriture, ce qui peut les rendre malades.

Des lieux comme le bord du Rhône ou de l'Arve ne leurs sont pas exclusivement réservés, ils peuvent donc être parfois surpeuplé ou exploités de manière sauvage. Ce qui prive les propriétaires de chiens de « satisfaire le bien-être [de leurs] chiens » (Art 19, al 4), lors de leurs sorties.

Pétition pour « création d'un parc à chien à la Jonction » et les quartiers Environnants le Rhône et l'Arve

Chiara Del Papa, rue du village suisse 6, 1205 Genève

Ramasser les déchets : Il nous est légalement demandé de ramasser les selles et de laisser les lieux publics propres pour le bien de la population. Les chiens méritent la même chose. Nous risquons une amende de CHF 350.- si nous ne ramassons pas leurs déjections dans lieux publiques, il faudrait alors punir d'avantage les gens qui laissent des déchets derrière eux et mettre davantage de surveillance. Que ce soit l'un ou l'autre, ce sont des incivilités et un manque de responsabilité civile. Ce ne sont pas les chiens les fautifs mais les Hommes. Le bien-être et la liberté des chiens ne doivent pas en pâtir.

3. **Obscurité et insécurité :**

Ces lieux isolés ne sont pas éclairés la nuit. En fonction des saisons et des heures, ils sont donc impraticables par les propriétaires travaillant à plein temps.

Ils peuvent donc être dangereux (dealers, SDF, etc.). En plus du danger encouru par le citoyen, ce point va à l'encontre l'Art 19 al 3 de la loi sur les chiens (Canton de Genève) qui spécifie que « **par espaces de liberté, on entend les lieux où les chiens peuvent s'ébattre toute l'année sans laisse** ». Or, le long du Rhône, certaines parcelle du long de l'Arve et de la Bâtie sont clairement moins accessibles en hivers pour les raisons mentionnées ci-dessus.

4. **Isolement:**

Le manque d'installations démontre bien de la discrimination envers les propriétaires de chiens. Il est déloyal d'obliger ces dernières de s'éloigner de la société et de leurs habitations pour libérer leurs chiens. C'est comme si les autorités voulais nous mettre à l'écart et que les chiens les dérangent. **Il y a un clairement un manque d'espaces conformes** (propres et sûrs) pour les chiens en ville par rapports au reste de la population. Il n'y pas d'espace qui réponde clairement à la législation genevoise et au bien-être des propriétaires de chiens. **La sécurité et la vie sociale des citoyens (propriétaires de chien ou non) et des chiens est négligées et peut être donc une source de conflits et de potentiels accidents avec le reste de la populations (dans quelques cas).**

Demande

*Pour toutes ces raisons, des questions se posent et une réponse est demandée.
Quel espace est réservé aux chiens dans les quartier Jonctions/Plainpalais ?
Est-ce que la loi et la sécurité des citoyens sont respectés ?*

La pétition demande au Grand Conseil de la ville de Genève et au groupe de planification de l'équipement public, que les propriétaires des chiens aient droit à leur place dans l'espace public.

Pour que la loi sur les chiens soit respectée, nous demandons **la création de parcs** entre la jonction et Plainpalais (Acacias) **pour que les propriétaires de chiens puissent laisser ces derniers libres dans un lieu adéquat : un espace non isolé, facile d'accès, clôturés, propres, éclairés et sécurisés pour les citoyens et leurs chiens afin que ces derniers puissent évoluer dans un lieu propice à leur bien-être toute l'année.**

Encore une fois, conformément à la loi, art.19 alinéa 4 « **[Il faut] une répartition équitable entre les lieux dont l'accès est interdit ou soumis à condition et les espaces de liberté, de manière à répondre aux besoins de la population et à satisfaire le bien-être des chiens** » et art. 19 alinéa 3 « **par des espaces de liberté, on entend les lieux ou les chiens peuvent s'ébattre toute l'année sans laisse** »

Il est important de prendre en compte les besoins de tous : « La terre n'appartient pas seulement aux Hommes mais à tout être vivant » comme dit Emmanuelle Pouydebat.

Demande au Grand Conseil pour Créer des zones plus adéquates pour libérer nos chiens.

POURQUOI CREER UN PARC POUR LA PARTIE DE LA POPULATION AIMANT LES CHIENS ?

1. Tout d'abord pour LA SECURITE DES CHIENS

Les lieux de liberté pour les chiens sont limités et ceux existants peuvent être dangereux pour les chiens. Car il y a le manque de respect de ces lieux par une partie des usagers et qu'il y a un manque d'infrastructures qui permettent de sécuriser ces endroits.

Quelques exemples:

1.1. Les débris parsemés aux sols

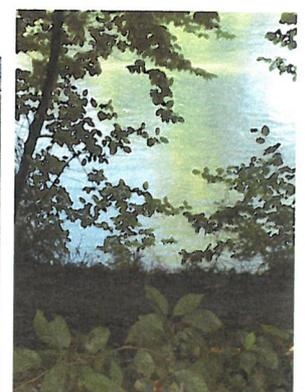
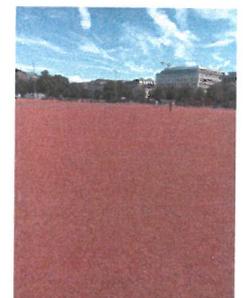
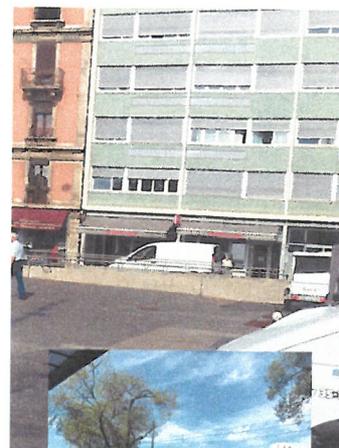


Par conséquent, les chiens peuvent se blesser

La plaine de Plainpalais, les sentiers et les plages le long du Rhône ou de l'Arve et la bâte ont régulièrement pleins d'éclats de verre, de métal, etc. ...

1.2. Aucunes délimitations aux routes et aux courants

Il n'y a aucunes barrières de sécurité entre la route ou les courants et l'espace de liberté pour les chiens.



Donc, l'accès aux routes et aux courants est trop facile.

Il n'est pas toujours possible de lâcher les chiens, tout en sécurité, près des cours d'eau. Les propriétaires de chiens devraient avoir le choix, en connaissant leurs chiens, s'il est possible de promener leurs chiens ou si c'est trop dangereux pour eux. Chaque chien est différent.

2. PLUS DE SECURITE POUR LES PROPRIETAIRES ET LES CHIENS CAR:

Si certains propriétaires ne respectent pas leurs obligations, notamment sur les excréments de leurs chiens, il se trouve être incorrect de mettre tout le monde dans le même panier. Les espaces de liberté pour les chiens sont tous hors du centre ville, et cela est injuste pour les propriétaire de chiens et inconforme à loi art.19, alinéa 4. Ils se retrouvent donc face à quelques difficultés:

2.1. Ce sont des lieux **sans lumières, isolés, difficiles d'accès** et mal fréquentés



2.2. Le **sentiment d'insécurité** règne, une fois la nuit tombée.

Donc, en fonction des saisons ces endroits deviennent parfois inutilisables pour certains ou à certaines heures.

On peut également faire face de mauvaises rencontres (dealers, roms, etc) et en cas de problèmes, personne ne vous entends!



3. POUR PLUS DE DROITS ET DE RESPECT

Les propriétaires de chiens se retrouvent très régulièrement à devoir se promener dans des lieux ou jonchent toutes sortes de déchets (seringues, excréments humains, aliment avariés etc.).



Les chiens ont la la tendance à manger les excréments humains, ce qui les rend malades et peut être dangereux.

Les lieux où les chiens peuvent être libres sont régulièrement sales, il y a un manque de respect ces endroits. Il est donc injuste de reprocher aux chiens de salir les trottoirs.

Apparemment, comme dit Emmanuelle Pouydebat « l'humain ne possède pas le monopole de l'intelligence ».

Tous ceux qui dégradent des lieux publics devraient être punis de la-même manière. Les propriétaires honnêtes et respectueux ont droit au même respect que n'importe quels citoyens et à un lieu propre et accessible à tout moment de l'année.



PROPOSITIONS:

Il y a de plus en plus de propriétaires de chiens, il serait donc juste de les prendre en considération en mettant en place des zones appropriées aux chiens pour qu'ils aient des moments de partages, et leurs chiens soient en sécurité. Il faut:

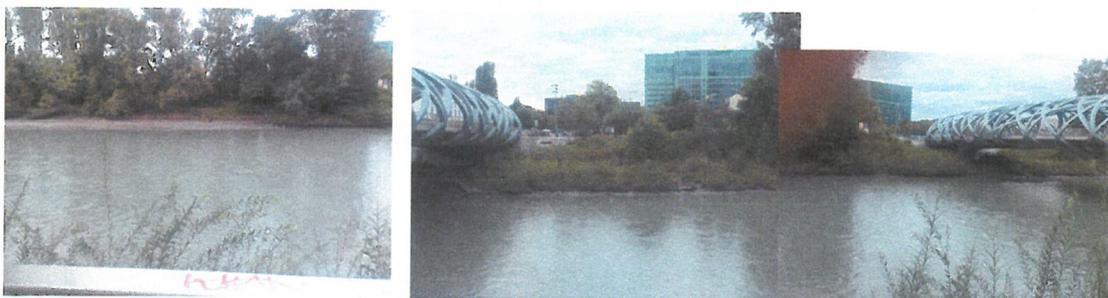
- des barrières pour éviter que les chiens aient facilement accès à la route
- des barrières (ou autre) pour éviter que le courant emporte quelqu'un
- des lumières pour plus de visibilité afin d'être utilisable toute l'année après le travail, tout en se sentant en sécurité et éviter des accidents
- Si besoin de l'eau et des poubelles
- Et évidemment, des infrastructures pour permettre l'accès à ces lieux aux personnes à mobilité réduite

Pour la Jonction:

1. **Au bord de l'Arve**, un espace où les chiens peuvent déjà être libres mais il faut prendre des mesures pour leur sécurité et celle des propriétaires

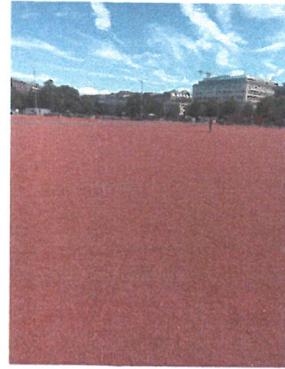


ou en face, à côté de l'ancienne caserne des Vernets



2. La Plaine de Plainpalais

La plaine est bien placée au centre ville, elle serait donc utilisable par les habitants de Plainpalais, la jonction, les Acacias et le quartier des Banques



3. Boulevard d'Ivoy 1



Cette espace est facile d'accès, près des foyers des habitants de la jonction.



Pour Plainpalais:

1. Parc des bastions



2. bord de l'Arve, au niveau du pont des Acacias

